



Référence : COPED-BDX-2010-024544

**Monsieur le directeur du CNPE de Civaux**

**BP n° 64  
86320 Civaux**

Bordeaux, le 11 mai 2010

**Objet :** Visite approfondie du Service Inspection Reconnu  
Centre nucléaire de production d'électricité de Civaux  
INS-2010-EDFCIV-0013 du 29 avril 2010

**PJ :** Compte rendu de l'inspection du 29 avril 2010

Monsieur le directeur,

Je vous prie de trouver en annexe le compte rendu de la visite approfondie du 29 avril 2010 du Service Inspection Reconnu de votre établissement conformément aux dispositions de la circulaire.

### **Synthèse de l'inspection**

La visite de surveillance du 29 avril 2010 avait pour objectif la vérification de l'intégration des plans d'inspection, le dimensionnement du SIR, la conservation des équipements sous pression à l'arrêt et le suivi des engagements pris par le SIR lors de la réunion annuelle du 1<sup>er</sup> février 2010.

Au vu de cette visite, l'impression générale est très positive. L'organisation du SIR est satisfaisante et les engagements qu'il est amené à prendre sont respectés. Toutefois, cette visite de surveillance a mis en évidence une non-conformité au référentiel et une observation dont les fiches de constats sont annexées au présent courrier.

Je vous demande de lever cette non-conformité et de répondre à l'observation formulée et développée dans le compte-rendu figurant en annexe, sous deux mois à compter de la réception de la présente lettre.

.../...

Enfin, je vous précise qu'en application des dispositions relatives aux taux de redevances (DM-T/P 31165 et arrêté du 5 décembre 2001), cette visite fera l'objet d'un état de redevances.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire  
et par délégation,  
Le chef de la division de Bordeaux

**SIGNE PAR**

Anne Cécile RIGAIL